

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie M42

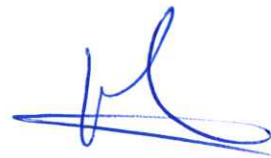
Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie M42 domiciliée 8, rue du Fort Chatillon 76200 DIEPPE pour une représentation du spectacle « Face A » au théâtre l'Eclat le mardi 15 novembre 2022 dans le cadre du festival FRAGMENT pour un montant de 1.450 € net.

Fait à PONT-AUDEMER le 14 novembre 2022



Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine